



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Une plainte pénale déposée

SAXON Les autorités cantonales réagissent à la suite du témoignage d'un infirmier concernant d'éventuels actes de maltraitance dans un home. Une plainte a été déposée par le Département de la santé.

PAR JEAN-YVES.GABBUD@LENOUVELLISTE.CH



L'EMS Les Sources à Saxon se retrouve dans la tourmente. DR



CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

Le Département de la conseillère d'Etat Esther Waeber-Kalbermaten a déposé une plainte pénale contre inconnu dans le cadre de l'affaire de maltraitance survenue à l'EMS Les Sources à Saxon, révélée par l'émission «Mise au point» de la RTS le dimanche 16 août.

Dans un communiqué, l'Etat du Valais déclare qu'en mai et juin 2020, «plusieurs plaintes anonymes de membres du personnel de l'EMS Les Sources à Saxon concernant les conditions et rapports de travail» sont parvenues aux services de l'Etat. A la suite de ces plaintes, une audition des employés du home a eu lieu le 25 juin. «Aucun dysfonctionnement majeur, qui aurait justifié une intervention urgente, n'a été constaté lors de cette visite», peut-on lire dans le communiqué. «Durant ces entretiens, aucun membre du personnel n'a fait état de maltraitances graves envers les résidents telles que coups, blessures intentionnelles, punitions ou refus caractérisés de soins» et cela bien que l'employé interviewé par la RTS faisait partie des personnes auditionnées le 25 juin.

Le secret de fonction levé

Une lettre ouverte, signée par une quarantaine d'employés de l'établissement, est d'ailleurs parvenue hier au «Nouvelliste». Dans ce courrier, les soignants disent leur souffrance d'être soupçonnés de maltraitance et réfutent les accusations de leur ex-collègue.

Le home Les Sources n'est pas un mouvoir, mais bel et bien un lieu de vie pour nos aînés, où un staff compétent se lève chaque matin et chaque nuit pour accompagner des personnes fatiguées et marquées par la vie, mais qui sont remplies d'âme et d'histoire. (...) Des destructeurs ont souillé notre noble métier en passant pour des courageux ayant osé parler mais, croyez-nous, la vérité éclatera au grand jour», peut-on lire dans la missive. L'émission de la RTS apporte un éclairage différent sur cette affaire. Le département a donc déposé une plainte pénale, estimant inacceptables les faits révélés, si ceux-ci sont avérés. Pour faire toute la lumière sur cette affaire, l'infirmier témoin d'actes intentionnels a vu son secret professionnel levé et un

«rapport circonstancié» lui a été demandé, ainsi qu'aux médecins répondants de l'établissement.

L'ex-employé agressé

L'ex-employé affirme par ailleurs avoir été agressé verbalement et même physiquement depuis ses dénonciations. Il a déclaré à nos confrères de Rhône FM que, ce jeudi, alors qu'il sortait ses poubelles, il a été poussé dans le dos par un inconnu. Il a alors perdu l'équilibre et sa tête a heurté les containers. Il a déposé une plainte pénale.

De son côté, l'EMS Les Sources de Saxon a réagi à travers un communiqué dans lequel il «se félicite de l'ouverture d'une enquête pénale» et souhaite «une clarification rapide des événements décrits» dans l'émission de la RTS. Les responsables du home affirment avoir appris les accusations par l'émission de télévision. Ils rappellent qu'un dénonciateur a le devoir de «confronter les responsables à d'éventuelles accusations avant de rendre les griefs publics, ce qui n'a pas été le cas en l'occurrence».